PAS
PORTS DE STRASBOURG

REGISTRE DE SUIVI DES QUESTIONS-REPONSES

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

26F041DVPCA - Accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le cadrage, la programmation, le montage opérationnel, la préparation et le suivi de projets d'aménagement, d'infrastructures et d'interfaces port-ville du Port autonome de Strasbourg

---

DATE DE LA QUESTION	QUESTIONS	REPONSES
Question 1 29/10/2026	Dans le cadre de cette consultation, la mobilisation de nombreuses compétences est nécessaire. À ce titre, serait-il possible d'envisager un report de 10 jours calendaires de la date limite de remise des offres ?	La date limite de remise des offres initiale est conservée, soit le 20 novembre 2026 à 12h.
Question 2 03/11/2026	Dans le cadre de cette consultation, pourriez vous accorder un délai supplémentaire de 15 jours ?	Il a été convenu d'un décalage de la date limite de remise des offres au 04 décembre à 12h.
Question 3 03/11/2026	Le règlement de la consultation n'indiquant aucune limite de pages pour le mémoire technique, pouvez-vous confirmer qu'aucune restriction n'est imposée ?	Nous vous confirmons qu'il n'y a pas de restriction quant au nombre de pages.
Question 4 04/11/2026	Concernant le montant de l'offre à renseigner dans l'acte d'engagement et le « montant de l'offre estimative » utilisé pour la notation du critère Prix prévue à l'article 7.2 du RC, pouvez-vous préciser le montant à retenir, compte tenu de la remise d'un BPU et de deux DQE portant respectivement sur le secteur du Bassin du Commerce et sur le schéma directeur ?	Il n'y a pas de montant de l'offre à renseigner dans l'acte d'engagement puisqu'il s'agit d'un accord-cadre avec un montant maximum. Le montant de l'offre estimative est constitué du montant DQE sur le secteur du Bassin du Commerce et le montant DQE sur le schéma directeur
Question 5 04/11/2026	Le CCTP précise différents critères permettant d'apprécier le niveau de complexité de chaque prestation et indique que le niveau applicable sera défini préalablement à chaque mission, après échange entre le titulaire et la maîtrise d'ouvrage. Compte tenu de la diversité de ces critères, pouvez-vous préciser, dans le cadre de la présente consultation, les hypothèses de dimensionnement à retenir pour constituer un référentiel partagé permettant aux candidats d'établir les prix correspondant aux trois niveaux de complexité (simple, intermédiaire et élevé) prévus au BPU ?	Comme nous l'indiquons au chapitre 6 du CCTP, l'appréciation du niveau de complexité est trop dépendante de chaque mission pour être figée à ce stade. D'une part, les missions ne sont pas toutes connues, ni leur niveau de maturité, avec des implications variables en termes de données, d'enjeux, de contraintes, d'acteurs et de compétences mobilisées. D'autre part, cette appréciation du niveau de complexité constitue une expertise qui relève pleinement des attendus du marché et des compétences propres à chaque groupement.
Question 6 05/11/2026	Dans le critère prix du jugement de l'offre, pouvez-vous nous préciser ce que comprend le « montant de l'offre	Ce montant correspond à la somme des deux DQE demandés. Les DQE ne sont pas contractuels, ce sont les prix

	estimative » ?	unitaires, mais ils permettent une comparaison à missions identiques.
Question 7 13/11/2026	Nous avons reçu un message via la plateforme, le 12/11/2026, indiquant qu'un fichier de question/réponse était disponible. Cependant aucun fichier n'a été mis en PJ au message. Pouvez-vous nous transmettre ce fichier de Q/R s'il vous plait ?	Le fichier est mis à jour est disponible en téléchargement avec le DCE.
Question 8 17/11/2026	Le mandataire doit-il être l'architecte ?	Il n'est pas obligatoirement que l'architecte soit mandataire.
Question 9 17/11/2026	Y a-t-il, dans les éléments de mission, des tranches optionnelles ?	Il s'agit d'un accord-cadre donc il n'y a pas par nature de tranches fermes et optionnelles.